

## Conseil d'administration

337<sup>e</sup> session, Genève, 24 octobre-7 novembre 2019

GB.337/INS/4

Section institutionnelle

INS

Date: 4 octobre 2019

Original: anglais

### QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre du Programme d'action de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

#### Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre à mi-parcours du Programme d'action sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et à donner des orientations sur la voie à suivre avant la présentation d'un rapport final en octobre 2022 (voir le projet de décision au paragraphe 41).

**Objectifs stratégiques pertinents:** Tous les objectifs stratégiques.

**Principal résultat/élément transversal déterminant:** Résultat 7: Promouvoir la sécurité au travail et la conformité des lieux de travail, y compris dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

**Incidences sur le plan des politiques:** Orientation de l'action du Bureau en ce qui concerne la promotion du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Sous réserve de la décision du Conseil d'administration, poursuite de la mise en œuvre du programme d'action jusqu'en octobre 2022.

**Unité auteur:** Bureau de la Directrice générale adjointe pour les politiques (DDG/P).

**Documents connexes:** GB.328/INS/5/1; GB.328/INS/5/1(Add.1); GB.329/INS/3/2; GB.337/POL/3; GB.337/PFA/7.

## Introduction

1. En octobre 2016, le Conseil d'administration a examiné le Programme d'action de l'OIT 2017-2021, qui incarne la suite donnée à la Résolution concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales adoptée à la 105<sup>e</sup> session (2016) de la Conférence internationale du Travail <sup>1</sup>.
2. En mars 2017, le Conseil d'administration a examiné la feuille de route du Programme d'action de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales pour la période 2017-2021 <sup>2</sup> et a demandé au Directeur général de tenir compte des observations formulées, y compris [des éléments d'orientation présentés conjointement par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs](#), aux fins de la mise en œuvre de la feuille de route.
3. Conformément à la décision du Conseil d'administration et à la suite des consultations tenues avec le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs, le [programme d'action et la feuille de route](#) ont été révisés et regroupés dans un seul et même document en août 2017.
4. Le présent rapport devrait être lu conjointement avec le document GB.337/POL/3.

## Plan de travail relatif au programme d'action

5. Le [Programme d'action sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales](#) s'articule autour de cinq grands domaines: i) création et diffusion de connaissances; ii) renforcement des capacités; iii) sensibilisation efficace à la question du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales; iv) activités de conseil et assistance technique; et v) partenariats et cohérence des politiques. Conformément aux orientations formulées par le Conseil d'administration, le Bureau s'est consacré en priorité aux deux premiers domaines d'action pendant les deux premières années de la période de mise en œuvre, tout en prenant des dispositions pour progresser au regard de certains éléments des trois autres volets du programme, compte tenu notamment des liens étroits qui existent entre le renforcement des capacités et les activités de conseil et d'assistance technique.
6. Trois réunions complètent le programme d'action. La première – Réunion d'experts visant à promouvoir le travail décent et la protection des principes et droits fondamentaux au travail pour les travailleurs des zones franches d'exportation (ZFE) – a eu lieu en novembre 2017. La deuxième – Réunion d'experts sur le dialogue social transnational – s'est tenue en février 2019. La troisième, une réunion technique chargée d'assurer le suivi du présent rapport à mi-parcours, sera organisée en février 2020 conformément au paragraphe 25 des conclusions de 2016.
7. Le Conseil d'administration a adopté les [Conclusions relatives à la promotion du travail décent et à la protection des principes et droits fondamentaux au travail pour les travailleurs des zones franches d'exportation](#) à sa 332<sup>e</sup> session en mars 2018. Un plan d'action relatif aux ZFE a été élaboré par la suite.

<sup>1</sup> Document [GB.328/INS/5/1](#).

<sup>2</sup> Document [GB.329/INS/3/2](#), paragr. 16, tel que modifié.

8. Les **conclusions** de la Réunion d'experts sur le dialogue social transnational seront examinées par le Conseil d'administration à sa 337<sup>e</sup> session.
9. Consistant en 30 résultats attendus et 95 activités essentielles, le plan de travail quinquennal relatif au programme d'action prévoit un large éventail de mesures pour réduire les déficits de travail décent et offrir davantage de perspectives d'emploi décent et productif aux femmes et aux hommes tout au long des chaînes d'approvisionnement. Conformément aux étapes préconisées dans le plan de travail pour les deux premières années de mise en œuvre, le Bureau doit sélectionner un nombre limité de chaînes d'approvisionnement mondiales dans des secteurs précis, les cartographier de bout en bout (depuis le producteur primaire jusqu'au consommateur final) et désigner, aux fins de la réalisation d'activités à l'échelle nationale, plusieurs Etats Membres dans lesquels des éléments donnent à penser que ces chaînes présentent d'importants déficits de travail décent.
10. Selon la **théorie du changement** sur laquelle repose le programme (document GB.329/INS/3/2, annexe II), les résultats escomptés relèvent de la plupart des domaines de spécialisation technique du BIT. Dans plusieurs de ces domaines notamment, les activités en cours (comme la promotion des normes internationales du travail et le renforcement des systèmes judiciaires) auront des incidences positives sur la réduction des déficits de travail décent dans les chaînes d'approvisionnement. Le présent rapport étant bref, le Bureau y rend compte en priorité des activités qui sont menées en application du programme d'action ou qui en découlent spécifiquement. Les principaux points traités sont donc les suivants: les progrès accomplis dans la réalisation des résultats attendus qui font appel à des connaissances et à des domaines de travail nouveaux; les enseignements tirés de la mise en œuvre d'une approche plus globale au sein du Bureau; et enfin les domaines dans lesquels l'exécution diligente du programme peut nettement valoriser les interventions de l'OIT. Le Bureau a élaboré un tableau détaillé des activités qui illustre l'ampleur et le nombre des actions menées par l'OIT en lien avec les chaînes d'approvisionnement mondiales.

## **Faits nouveaux et coordination au niveau institutionnel**

11. Compte tenu de la diversité et de la nature transversale des questions liées au travail décent dans les chaînes d'approvisionnement, quasiment tous les services et unités techniques du BIT sont appelés à travailler directement ou indirectement sur ces questions. En outre, les activités de l'OIT se sont considérablement développées dans ce domaine depuis l'adoption de la résolution de 2016. Pour pouvoir mettre effectivement en œuvre les résultats attendus du programme d'action, le Bureau a d'abord dû dresser un état des lieux complet de son expertise et de ses activités en la matière.
12. Ce premier bilan a fait ressortir qu'en règle générale les activités consacrées aux chaînes d'approvisionnement ne s'inscrivaient pas dans une perspective globale et intégrée. Un examen plus approfondi de trois domaines d'intervention essentiels (recherche, coopération pour le développement et méthodes appliquées pour cartographier les chaînes d'approvisionnement) a montré que davantage de cohérence et de coordination s'imposaient si l'on voulait mettre efficacement en œuvre le programme d'action et, qui plus est, tenir l'engagement de faire porter les efforts «sur les chaînes d'approvisionnement dans leur globalité». Les exemples ci-après illustrent comment le Bureau s'est systématiquement employé à renforcer la collaboration et en quoi cette approche a été bénéfique, notamment en prévision de l'intensification des activités visées dans le programme d'action.
13. Sous la conduite de la Directrice générale adjointe pour les politiques, le Bureau a coordonné et orienté les activités relatives aux chaînes d'approvisionnement menées dans les différents domaines techniques afin de tendre vers le principe d'«Une seule OIT», en mettant d'abord

l'accent sur la création de connaissances et le renforcement des capacités. Afin de réunir tous les experts techniques et les spécialistes des politiques compétents sur ces questions au sein du Bureau et de commencer à définir, comme le préconise le programme d'action, des approches globales applicables à l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, trois groupes de travail ont été créés, chacun chargé d'un secteur particulier. Comme convenu avec le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs, les secteurs choisis à titre expérimental étaient l'industrie du textile, le secteur minier et l'électronique. Ces groupes de travail ont pour mandat d'améliorer la coordination de la conception et de la prestation des services proposés par le Bureau, d'accroître l'impact et l'efficacité des programmes d'assistance technique et de redimensionner les programmes de coopération pour le développement existants au sein d'un cadre stratégique intégré.

14. Un groupe de travail supplémentaire, consacré à la recherche et à la diffusion des connaissances, a été constitué. Coordonné conjointement par le Département de la recherche et le bureau de la Directrice générale adjointe pour les politiques, il est composé de représentants de tous les départements chargés des politiques ainsi que de spécialistes sur le terrain. Le groupe de travail a amélioré la coordination au sein du portefeuille des politiques, et avec les bureaux extérieurs, a fait mieux connaître les travaux de recherche actuels ou futurs et contribue à faciliter la mise en œuvre de projets de recherche ciblés.

## Renforcement des capacités

15. Le programme mené dans le secteur du prêt-à-porter en Ethiopie constitue un exemple notable d'une intervention intégrée qui tient compte de toutes les données du problème. Le Bureau a mis au point un programme conforme au concept d'«Une seule OIT» qui s'appuie principalement sur l'expertise de Better Work et de SCORE (Des entreprises durables, compétitives et responsables) et du Fonds Vision Zéro ainsi que sur celle des départements de la gouvernance et du tripartisme et des conditions de travail et de l'égalité. Le programme repose sur le principe de fonctionnement suivant: les objectifs poursuivis aux niveaux national, sectoriel et de l'entreprise sont complémentaires et par conséquent les progrès obtenus dans la réalisation de l'un d'entre eux concourent à la concrétisation des autres. Pendant sa première année de mise en œuvre, le programme a déjà montré qu'il avait le potentiel de servir de modèle à de futurs programmes de coopération pour le développement.
16. Une autre approche fondée sur le concept d'«Une seule OIT» est actuellement mise au point pour le secteur du prêt-à-porter du Pakistan intégré verticalement, en étroite coordination avec le Bureau de pays de l'OIT pour le Pakistan à Islamabad, l'ETD/BP-New Delhi, le groupe de travail chargé du secteur de l'habillement, le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV). Le modèle prévoit des interventions sur plusieurs plans, notamment la mise en conformité des législations et pratiques nationales aux normes internationales du travail, la conformité des entreprises à différents niveaux, le respect des principes et droits fondamentaux au travail, en particulier aux échelons inférieurs de la chaîne (coton), et la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.
17. Dans l'industrie minière, un nouveau projet concernant le secteur de la pierre naturelle au Rajasthan (Inde) est en train de définir une stratégie de croissance durable qui a pour double objectif l'amélioration des conditions de travail et le soutien de la productivité et de la compétitivité dans ce secteur et qui conçoit les chaînes d'approvisionnement mondiales comme un point d'entrée important. Si la majeure partie de l'extraction de pierres naturelles en Inde est destinée au marché intérieur, des entreprises et des acheteurs internationaux (notamment des fournisseurs d'entreprises de travaux publics en Europe) achètent un volume important de minéraux et de pierres provenant d'Inde. Le projet met à profit les enseignements tirés de modèles d'intervention déjà en place, notamment en ce qui concerne

la conformité stratégique, les chaînes d'approvisionnement au service du développement et le travail décent dans les plantations. L'OIT qui jouit d'une autorité et d'une expertise uniques en la matière exploitera ces atouts non seulement pour renforcer la capacité des mandants tripartites, mais aussi pour animer un dialogue stratégique avec les acheteurs européens tant publics que privés en vue de soutenir la modernisation économique et sociale du secteur. Bien que le projet soit relativement petit, son cadre conceptuel jette les bases d'une approche globale et reproductible à plus grande échelle.

18. De même, à la suite d'une demande émanant du gouvernement de la République démocratique du Congo qui souhaite tirer parti de projets de coopération pour le développement achevés ou en cours, le groupe chargé du secteur minier, en collaboration avec BP-Kinshasa, ACT/EMP et ACTRAV, s'emploie, dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, à aider les mandants à formuler une stratégie globale de coopération pour le développement qui favorise des avancées économiques et sociales dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt.
19. Les efforts déployés par le Bureau pour accroître la collaboration interfonctionnelle sont également manifestes dans les innovations appliquées aux activités menées dans le domaine des chaînes d'approvisionnement. Par exemple, en 2017, le Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et santé au travail (LABADMIN/OSH) a mis en place un nouveau modèle, dit de [conformité stratégique](#), qui vise à renforcer l'efficacité des gouvernements et qui s'articule autour de pratiques d'inspection du travail privilégiant des interventions plutôt préventives que réactives. Les services de l'inspection du travail dans un certain nombre de secteurs d'exportation et de chaînes d'approvisionnement mondiales appliquent désormais ce nouveau modèle, notamment dans le secteur de l'habillement au Lesotho et dans les industries minière et portuaire ainsi que dans les filières des fleurs, de l'huile de palme et du sucre en Colombie. LABADMIN/OSH a en outre résolument utilisé d'autres outils dans le contexte des chaînes d'approvisionnement, comme sa [méthode participative d'inspection du travail dans l'économie informelle](#). Cette méthode peut être utile pour répertorier les relations d'emploi dans l'économie informelle, ce qui permet de mieux cerner les enjeux et les perspectives dans les chaînes d'approvisionnement.
20. Le projet dénommé «[Vers des chaînes d'approvisionnement mondiales équitables et durables: Promouvoir le travail décent pour les travailleurs invisibles en Asie du Sud](#)» (2017-2020) œuvre en faveur de conditions de travail décentes pour les travailleurs de l'économie informelle, notamment les travailleurs à domicile aux échelons inférieurs des chaînes d'approvisionnement mondiales. Le projet vise également à formaliser l'économie informelle conformément à la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015. Le principe même de cette approche est de rassembler les mandants tripartites ainsi que les grandes marques mondiales concernées par les travailleurs à domicile dans les maillons inférieurs des chaînes d'approvisionnement, afin de promouvoir la formalisation, la reconnaissance juridique et la protection des travailleurs de l'économie informelle.
21. Les chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales figurent au nombre des priorités thématiques de la [Stratégie intégrée sur les principes et droits fondamentaux au travail](#) (2017-2023). En vertu de cette priorité, le Bureau assure la promotion de modèles de bonne gouvernance et de concertation sociale dans les chaînes d'approvisionnement. Ces modèles contribuent à combler les lacunes de connaissances dans les secteurs à haut risque et renforcent la capacité des petits producteurs et des travailleurs à représenter leurs intérêts collectifs et à participer aux initiatives en matière de diligence raisonnable et d'approvisionnement responsable.

22. Better Work, SCORE et le Fonds Vision Zéro restent les programmes les plus présents dans les chaînes d’approvisionnement mondiales, au sein desquelles ils fournissent une assistance technique aux entreprises à différents niveaux. Ces programmes de premier plan ont contribué à améliorer la mise en conformité avec les normes fondamentales de l’OIT et la législation nationale tout en accroissant la compétitivité des entreprises. Conformément au programme d’action qui appelle à adapter et à appliquer à plus grande échelle les programmes de coopération pour le développement de l’OIT bien établis, Better Work, SCORE et le Fonds Vision Zéro collaborent de plus en plus entre eux et avec d’autres départements chargés des politiques. Cette collaboration a été renforcée par l’intermédiaire des groupes de travail sectoriels.
23. Le Bureau investit par ailleurs dans des partenariats, regroupés ou nouveaux, et dans des initiatives concernant les chaînes d’approvisionnement mondiales. On citera notamment l’Alliance des Nations Unies pour une mode durable et la Coalition des Nations Unies contre les déchets électroniques, dans le cadre desquelles le Bureau joue un rôle moteur. Par exemple, en avril 2019, le Bureau a organisé un forum de dialogue mondial consacré aux déchets électroniques qui a permis d’appeler l’attention sur des problèmes récurrents qui se posent en matière de travail décent dans cette filière souvent caractérisée par son impact négatif sur l’environnement. Le Bureau continue de collaborer plus avant avec le secteur privé et d’autres organismes par le biais de la Plateforme sur le travail des enfants et de deux nouvelles initiatives, à savoir le Réseau mondial d’entreprises de l’OIT sur le travail forcé et la Coalition internationale pour l’égalité de rémunération (toutes deux lancées en 2018). Depuis juin 2017, 367 entités sont devenues membres du Groupe d’action de l’Alliance 8.7 pour les chaînes d’approvisionnement, ce qui leur permet d’unir leurs forces pour conforter ou élargir leur action dans différents pays.

## Création et diffusion de connaissances

24. Le Département de la recherche a mis au point une méthode novatrice pour cartographier toutes les étapes d’une chaîne d’approvisionnement dans un pays donné à l’aide des nomenclatures des activités industrielles. Il a ainsi produit une cartographie détaillée de tous les acteurs de la chaîne d’approvisionnement de l’électronique au Mexique et de leurs interactions, cartographie qui sera utilisée pour réaliser une enquête par sondage des conditions sociales et économiques aux différents niveaux de la filière. Jusqu’à présent aucune autre enquête n’avait porté sur les conditions de travail, les risques sanitaires, l’acquisition de compétences et la montée en gamme technologique tout au long d’une chaîne d’approvisionnement sectorielle, depuis la production des matières premières jusqu’à la fabrication. Cette approche, applicable à d’autres secteurs, vise à apporter un nouvel éclairage sur ces différents aspects d’une chaîne d’approvisionnement. C’est là un préalable essentiel si l’on veut disposer des données et de la transparence requises pour aborder les enjeux et les perspectives en matière de travail décent.
25. Dans le cadre du consortium de recherche du Groupe d’action de l’Alliance 8.7, l’OIT et ses partenaires (le Fonds des Nations Unies pour l’enfance, l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l’Organisation internationale pour les migrations) ont élaboré et expérimenté de nouvelles méthodes pour évaluer la prévalence du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes dans les chaînes d’approvisionnement mondiales et pour examiner les facteurs de risque. Aux fins de cette analyse, les données provenant des tableaux d’entrées-sorties interpayés de l’OCDE ont été combinées avec celles du BIT sur le travail des enfants. Cet exercice a permis de faire d’importants progrès vers la contextualisation des données économiques et des conditions de travail et a été une précieuse source d’informations pour le perfectionnement de la méthode de cartographie et d’enquête décrite ci-dessus. En septembre 2019, le groupe d’action a présenté à la réunion des ministres du Travail et de l’Emploi du G20 un rapport sur le travail des enfants, le travail forcé, la

traite des personnes et l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

26. Le Bureau a été amené à plusieurs reprises, dans le cadre de ses activités de coopération pour le développement consacrées aux chaînes d'approvisionnement, à adopter une approche stratégique afin de lier la création de connaissances à l'assistance technique. A cet effet, il s'est fondé sur des travaux de recherche appliquée pour expérimenter des modèles d'intervention reproductibles et adaptables dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les activités de LABADMIN/OSH et du Fonds Vision Zéro offrent à cet égard des exemples importants. Le [projet visant à enrichir la base de connaissances en matière de sécurité et de santé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales à l'appui des travaux du G20 concernant la sécurisation des lieux de travail](#) a été à l'origine de multiples études de cas sur les facteurs et les contraintes de l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de l'agroalimentaire. La méthodologie de ce projet, que le Fonds Vision Zéro utilise désormais dans toutes ses évaluations, était dérivée du modèle de [développement des chaînes d'approvisionnement au service du travail décent](#). Ces évaluations ont fourni de précieuses informations qui ont contribué à la conception d'interventions et d'activités adaptées au niveau national et ont permis d'enrichir le corpus de connaissances sur les risques et les dangers que présente tel ou tel mode d'approvisionnement pour la sécurité et la santé au travail.
27. Le Bureau a également lancé une série de recherches axées sur les pratiques commerciales et les pratiques d'achat et leurs incidences sur les conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement. Il a collaboré avec l'Ethical Trading Initiative à la réalisation d'une enquête mondiale sur les pratiques d'achat et les conditions de travail, menée auprès d'environ 1 500 fournisseurs et 100 acheteurs dans plus d'une douzaine de branches d'activité des 87 pays ayant répondu à cette étude. Celle-ci a porté sur cinq domaines: les clauses contractuelles, les spécifications techniques, la passation des commandes et les délais, les prix et le pouvoir de marché, et les exigences en matière de normes sociales. Ce travail a aidé à comprendre comment les pratiques d'achat pouvaient exercer une pression sur les fournisseurs en termes de délais, de prix et de prestations et comment cela pouvait se répercuter négativement sur la capacité des fournisseurs à offrir des conditions de rémunération et de travail décentes. De nouvelles publications compléteront cette première série de constatations à la fin de 2019 en apportant des éléments d'appréciation plus qualitatifs et en rendant compte des avis des acheteurs.

## Constatations et enseignements

28. Un examen des travaux de recherche du Bureau sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, et plus particulièrement des travaux réalisés après 2016<sup>3</sup>, a fait ressortir la solide expertise du BIT dans des secteurs précis (habillement et agroalimentaire) et dans certaines régions (Asie-Pacifique), ainsi que l'importante contribution que le Bureau apporte aux connaissances mondiales sur cette question, notamment par ses estimations du nombre total d'emplois liés aux chaînes d'approvisionnement publiées en 2015 et 2017. D'après cet examen, les recherches que le BIT considère comme étant des recherches consacrées aux chaînes d'approvisionnement peuvent aussi pour la plupart être qualifiées de recherches «sectorielles», car elles ne portent souvent que sur certains niveaux de la chaîne – généralement le premier (tourné vers l'exportation) – ou ne font pas de distinction entre les divers stades de production. Peu d'études se sont intéressées à la dynamique des activités commerciales à tous les niveaux, ou aux échelons intermédiaires ou inférieurs, des chaînes d'approvisionnement, en

<sup>3</sup> A paraître dans un document de travail du Département de la recherche à l'automne 2019.



particulier celles qui font appel à des travailleurs à domicile, à des travailleurs informels ou à des travailleurs d'entreprises informelles. La plupart des travaux de recherche du BIT n'analysent pas les interconnexions que les chaînes d'approvisionnement mondiales créent de plus en plus entre les secteurs (par exemple entre le secteur manufacturier et les services). De même, le secteur des services n'est guère étudié (alors qu'entre 1995 et 2013 il est devenu le plus grand contributeur d'emplois liés aux chaînes d'approvisionnement mondiales), pas plus que d'autres sujets qui revêtent pourtant une importance croissante pour les chaînes d'approvisionnement mondiales, comme les marchés publics et le changement climatique.

29. L'examen de la littérature sur la question a contribué à mettre en évidence les lacunes importantes que le Bureau devrait combler pour devenir un pôle de connaissances à l'échelle mondiale et une source de conseils stratégiques et factuels qui fassent autorité. Le groupe de travail susmentionné chargé de la recherche et de la diffusion des connaissances s'appuiera sur cet examen pour orienter la recherche future relative aux chaînes d'approvisionnement. L'examen et un inventaire des documents de recherche du BIT feront partie intégrante du pôle de connaissances sur les chaînes d'approvisionnement mondiales en cours d'élaboration.
30. Un [examen des programmes de coopération pour le développement menés au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales](#), également requis au titre du programme d'action, a été mené en parallèle et a abouti à des résultats similaires. Réalisée par un organe tiers indépendant, cette analyse a pris la forme d'une étude de synthèse des évaluations des programmes de coopération pour le développement. Elle aussi a fait ressortir que les approches véritablement exhaustives qui abordaient les chaînes d'approvisionnement dans leur globalité n'étaient pas courantes. Malgré son champ limité et bien qu'elle n'ait pas pris en compte certaines des initiatives du Bureau les plus récentes (par exemple, One ILO Ethiopia), cette étude a permis de constater que la tendance était à la réalisation de projets ponctuels. Cela signifie que les projets ont généralement atteint leurs objectifs immédiats, mais qu'ils n'ont pas été conçus pour être reproduits et déployés à différents niveaux des chaînes d'approvisionnement ou dans différents types de chaînes.
31. Toujours d'après cette étude de synthèse, plusieurs facteurs clés ont néanmoins eu une influence positive sur les résultats des projets, qu'il s'agisse de projets visant à éliminer les déficits de travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ou de ceux qui font de la participation à ces chaînes un moyen d'offrir des débouchés aux petites et moyennes entreprises et à d'autres acteurs. Les facteurs mis en évidence sont les suivants: la participation active des grandes marques, des acheteurs internationaux et des entreprises multinationales à l'exécution des projets; le fait d'associer les partenaires sociaux à la promotion du travail décent à tous les niveaux de la chaîne; et la poursuite des efforts au-delà de la durée du projet, généralement comprise entre trois et cinq ans. En ce qui concerne les partenaires gouvernementaux, l'utilité d'étendre la collaboration à d'autres entités que les ministères du travail a semblé manifeste. Enfin, en ce qui concerne les programmes faisant intervenir des systèmes de relations professionnelles dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, les conclusions de l'examen donnent à penser que l'on sous-estime peut-être les possibilités qu'ils offrent de réduire les déficits de travail décent et d'obtenir un effet d'échelle.
32. Ces examens des travaux de recherche et des programmes de coopération pour le développement ont été complétés par une analyse des différentes approches élaborées par le Bureau pour cartographier et recenser les déficits de travail décent dans les chaînes d'approvisionnement. Les enquêtes auprès des entreprises constituent la principale méthode de collecte de données utilisée par le Bureau. Dans certains cas, les départements s'appuient sur des statistiques nationales ou internationales pour avoir des éléments de contexte, mais il s'agit d'informations complémentaires. En règle générale, ces enquêtes sont nécessaires pour plusieurs raisons: 1) de nombreux pays en développement ne collectent pas ou ne



publient pas ces données; 2) le sujet ou le produit visé est trop précis pour faire l'objet de données publiées; et 3) globalement, moins de données sur le travail sont collectées au niveau national, car elles ne sont pas directement requises par les systèmes de comptabilité nationale (statistiques industrielles) ou à des fins douanières (échanges commerciaux).

- 33.** Dans la pratique, les données collectées pour différents projets pourraient être plus efficacement mises à profit grâce à une plus grande uniformisation, d'où l'intérêt de s'intéresser davantage à la manière dont elles pourraient être exploitées et accessibles à l'échelle du Bureau. Une autre recommandation importante formulée dans cette analyse concerne la masse d'informations produite par le Département de la recherche et par le Département de la statistique: ces travaux devraient être davantage reliés à ceux des départements chargés des politiques afin d'approfondir la compréhension de la dynamique des chaînes d'approvisionnement et de promouvoir des activités de conseil et d'assistance technique reposant sur des données probantes. Comme suite à ces conclusions, le Bureau a notamment élaboré la méthode perfectionnée de cartographie et d'enquête évoquée ci-dessus.
- 34.** Il ressort de la mise en œuvre du programme d'action que la question des chaînes d'approvisionnement offre à l'OIT une base de travail intéressante sur laquelle elle peut s'appuyer pour atteindre des résultats dans un grand nombre de ses domaines d'activité. Les projets de coopération pour le développement et d'autres expériences du Bureau ont en effet montré que les chaînes d'approvisionnement peuvent être un point d'entrée efficace pour l'amélioration des conditions de travail, dès lors que les interventions associent de manière constructive les mandants tripartites, les acheteurs multinationaux et les entreprises principales. Outre leur important pouvoir sur le marché, ces dernières disposent aussi d'une expertise technique et pratique qui représente une valeur ajoutée. Cette opinion est également exprimée dans l'évaluation de haut niveau des partenariats public-privé de 2019 et dans l'étude de synthèse des programmes de coopération pour le développement menés au sein des chaînes d'approvisionnement.
- 35.** Abstraction faite des activités de renforcement des capacités des pays à accroître la conformité aux normes internationales du travail en droit et dans la pratique, les activités qui ciblent directement les acteurs des chaînes d'approvisionnement tendent pour la plupart à se concentrer sur les échelons supérieurs et inférieurs des filières. Elles visent à combler certains déficits de travail décent ou privilégient la création d'emplois, l'acquisition de compétences, ou encore la préparation des intervenants à participer aux chaînes d'approvisionnement. Du fait que ces activités ne sont pas suffisamment reliées entre elles, il est plus difficile de concevoir les déficits de travail décent au sein des chaînes d'approvisionnement en se plaçant dans la perspective du développement économique et des avancées sociales.
- 36.** La plupart des initiatives multilatérales ou multipartenaires présentent des caractéristiques similaires, ce qui est peut-être une conséquence logique du principe de diligence raisonnable qui va de pair avec des évaluations fondées sur les risques. Bon nombre de ces initiatives sont prises en réaction à des problématiques ou à des événements précis et largement médiatisés (par exemple, le travail forcé et le travail des enfants, des effondrements ou des incendies d'usine, des dégâts environnementaux de grande ampleur et des violations des droits de l'homme survenant dans le cadre de l'extraction de ressources naturelles) et ne prennent pas en compte la nature interdépendante des déficits de travail décent. L'attention porte essentiellement sur les entreprises de premier niveau ou les marchandises à haut risque et beaucoup moins sur les biens intermédiaires, ce qui nuit à une compréhension plus globale de l'étendue et de la profondeur des répercussions que les chaînes d'approvisionnement mondiales peuvent avoir ou non sur les conditions de travail. En outre, de nombreuses initiatives de diligence raisonnable partent généralement du principe que le contrôle de

l'application de la loi par les pouvoirs publics est continuellement défailant, ce qui est de nature à perpétuer des institutions déjà fragiles.

## La voie à suivre

37. Guidé par l'approche sectorielle préconisée dans le programme d'action et par les enseignements tirés d'activités antérieures, le Bureau met la dernière main à des méthodes et à des outils destinés à aborder le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales selon une démarche plus cohérente. Outre le fait qu'il applique le concept d'«Une seule OIT» dans l'élaboration des politiques et des programmes concernant les chaînes d'approvisionnement mondiales, le Bureau a créé un modèle de participation alimenté par des données qu'il entend appliquer dans ses futures interventions en la matière. Ce modèle consiste à utiliser des cohortes de données ciblées comme moyen d'éclairer l'action collective. Il a pour point de départ la cartographie d'une chaîne d'approvisionnement sectorielle d'un pays (au moyen des méthodes évoquées plus haut), suivie d'une étude des enjeux et perspectives en matière de travail décent au sein de la chaîne. La cartographie comme l'étude tiennent compte de paramètres économiques et sociaux ainsi que de la dynamique des activités tout au long de la chaîne et suivent un format statistique rigoureux.
38. Ce processus aboutira à une carte conceptuelle du travail décent assortie de données objectives et pragmatiques illustrant aussi bien les carences que les potentialités d'une chaîne d'approvisionnement dans un secteur et un pays donnés. Il fournira également des éléments de référence très utiles pour mesurer les progrès accomplis sur la durée. Il permettra d'étayer les activités de promotion visant à inciter les multiples parties prenantes à obtenir des avancées économiques et sociales le long de la chaîne, dans le respect des rôles respectifs de chaque acteur tels que définis dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et conformément à la résolution de 2016.
39. Elever le niveau de connaissances et de transparence dans l'ensemble d'une chaîne d'approvisionnement va dans le sens du programme d'action, qui appelle à promouvoir la cohérence statistique et à renforcer la capacité des bureaux nationaux de statistique à générer des données pertinentes. Parmi d'autres aspects, la production de données solides et crédibles à ce niveau sera profitable à une grande diversité d'autres acteurs et initiatives, y compris les processus reposant sur la diligence raisonnable. Cela aidera aussi le Bureau à combler ses propres lacunes de connaissances et à asseoir son rôle de premier plan dans ce domaine.
40. A la lumière des enseignements tirés, le Bureau continuera de mettre en œuvre le programme d'action. Pour ce faire, il ira de l'avant dans les autres domaines d'activité, à savoir: sensibilisation efficace à la question du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, activités de conseil et assistance technique, et partenariats et cohérence des politiques. Les connaissances acquises au cours de la première phase de mise en œuvre et les mécanismes institutionnels établis permettront d'accélérer l'exécution et l'avancement du programme d'action au cours de sa seconde phase et d'en renforcer l'impact.

## Projet de décision

41. *Le Conseil d'administration prie le Bureau, à la lumière de la discussion, de poursuivre la mise en œuvre du plan de travail relatif au programme d'action selon les modalités exposées, afin d'en optimiser les résultats avant la présentation d'un rapport final à sa session d'octobre 2022.*